

## Le Cardinal Vingt-Trois reconnaît au gouvernement le droit de poser des conditions à l'immigration

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Immigration](#), [Islam](#)

**Date** : 25 avril 2011

**Le cardinal André Vingt-Trois** [a estimé](#) dimanche sur BFM-TV :

Nous, nous essayons de vivre une attitude fraternelle et accueillante à l'égard de tous nos frères, le gouvernement et en l'occurrence le ministre de l'Intérieur a la charge de l'ordre public et d'un certain équilibre de la société.

Que dans cette responsabilité, il veuille poser des conditions, c'est tout à fait légitime, ce qui est en cause, c'est les arguments qui peuvent être mis en avant, et en outre l'argument de la délinquance (...) ou des arguments de protection économique (...) si c'est cet argumentaire là qu'on met en oeuvre, ce n'est pas simplement une décision administrative de l'ordre public, c'est un choix de société, il est normal que des options aussi fondamentales que celle-ci soient débattues démocratiquement en particulier au sein des parlements.

Interrogé sur les déclarations du ministre de l'Intérieur Claude Guéant sur "*l'accroissement du nombre*" de musulmans en France "*et un certain nombre de comportements qui posent problème*", le cardinal a répondu:

je n'ai pas à me poser des problèmes sur l'accroissement du nombre de musulmans, l'accroissement du nombre des musulmans est lié à des facteurs de migrations de population.

nous voyons bien qu'il y a des groupes minoritaires dans la religion musulmane en France qui veulent utiliser ces points de friction pour obtenir une identité médiatique, il ne faut pas les identifier à la religion musulmane.

Et pourquoi donc ? Ces groupes qui prient dans la rue sont aussi musulmans que les autres. Ils sont sans doute de meilleurs musulmans que les autres...

A propos des processions chrétiennes dans l'espace public, le cardinal a ajouté :

on demande les autorisations nécessaires, on les obtient, et quand la procession est finie, on rentre chez nous, c'est autre chose que la prière chaque vendredi, nous c'est une fois par an, une fois par trimestre. Si on n'est pas obligé de prier dans la rue, c'est parce qu'on fait plusieurs services.

Alors les musulmans : plusieurs "services" à la mosquée ?